





DOSSIER DE PRESSE



24 NOVEMBRE 2021

VISITE DE L'ENTREPRISE BOURGEOIS (Besançon)







CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE:

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Marie Souverbie -marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr- tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08







SOMMAIRE

- 1. Communiqué de presse
- 2. Présentation de la Semaine de l'industrie
- 3. L'industrie en Bourgogne-Franche-Comté
- 4. Le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'industrie et ses métiers : le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)
- Le soutien de l'État à l'industrie et ses métiers : le Plan France relance
- 6. Le soutien conjoint de l'État et la Région : Le dispositif 1 jeune 1 solution Le Fonds d'accélération des investissements industries dans les territoires









COMMUNIQUE DE PRESSE

La Semaine de L'industrie en Bourgogne-Franche-Comté







Dans le cadre de la Semaine de l'industrie, l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont souhaité mettre en valeur les entrepreneurs de la région qui continuent à investir et à innover, mais aussi de promouvoir les formations et les métiers de l'industrie.

En effet, grâce au plan France relance et au Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR), depuis septembre 2020, un grand nombre de projets industriels structurants du territoire ont été soutenus.

À cette occasion, Fabien Sudry, Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or et Marie-Guite Dufay Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, organisent un évènement pour célébrer l'industrie et ses métiers au sein de l'entreprise R.Bourgeois (Besançon), leader mondial pour la production et fourniture de circuits magnétiques rotor et stator pour les industries du moteur électrique, des générateurs et des transformateurs.

La Bourgogne-Franche-Comté est la première région industrielle de France pour la part de l'emploi industriel dans l'emploi salarié régional (21 %), avec 167 000 salariés dans l'industrie en 2021. Elle se classe au quatrième rang pour la part de la valeur ajoutée industrielle qui représente 18,5 % de la valeur ajoutée régionale.

En Bourgogne-Franche-Comté le secteur de l'industrie représente 167 000 emplois.









Présentation de la Semaine de l'industrie



Loin des clichés, l'industrie est un secteur dynamique, avec des métiers qui permettent de répondre aux besoins de tous : se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, se cultiver... Aujourd'hui, l'industrie se réinvente et s'adapte aux enjeux de production et de souveraineté nationale.

Depuis 2011, la Semaine de l'industrie se tient chaque année pour valoriser l'industrie et ses acteurs en proposant des événements pédagogiques et de découverte des métiers : visites d'entreprises, job dating, forums des métiers, web-conférences, interventions en classe, expositions... Cette année, la dixième édition de « la semaine de l'industrie » a lieu du 22 au 28 novembre 2021 et a pour thème « inventer un avenir durable ». C'est l'occasion de valoriser l'engagement des acteurs industriels dans la transition écologique, numérique et l'économie circulaire. Une attention particulière est portée aux jeunes à la mixité des métiers et à la place des femmes dans les carrières industrielles.

La Semaine de l'industrie est pilotée au niveau national par le ministère de l'Économie et des Finances via la Direction générale des entreprises (DGE). Elle mobilise chaque année de nombreux partenaires institutionnels et professionnels: Alliance Industrie du Futur, France Industrie, CCI France, CPME, Syntec Ingénierie, Syntec Numérique, UIMM, BpiFrance, les DREETS, les Préfectures, le Conseil régional...

Lors de la dernière édition en 2019, la Semaine de l'industrie, a rassemblé plus de 800 000 participants autour de 4 800 événements organisés sur l'ensemble du territoire.



C'est dans ce contexte, que se tient **le mercredi 24 novembre 2021**, un évènement co organisé entre l'État et la Région pour mettre en valeur l'activité industrielle de la Bourgogne-Franche-Comté au sein de **l'entreprise R. Bourgeois à Besançon.**

L'entreprise, fondée en **1929** par Raymond et Raymonde Bourgeois, est aujourd'hui le **leader mondial** pour la production et fourniture de circuits magnétiques rotor et stator pour les industries du moteur électrique, des générateurs et des transformateurs. L'entreprise met ses produits et compétences au service de l'industrie automobile, du secteur de l'énergie, mais aussi de la production d'électro-ménager, de systèmes de ventilation, de pompes, ou d'ascenseurs.

L'entreprise a récemment investi plus de **18 millions d'euros** dans un projet de développement de la production, de numérisation et de performance énergétique, notamment destiné aux moteurs de véhicules électriques.







L'industrie en Bourgogne-Franche-Comté

La Bourgogne-Franche-Comté est la première région industrielle de France pour la part de l'emploi industriel dans l'emploi salarié régional (21 %), avec 167 000 salariés dans l'industrie en 2021. Elle se classe au quatrième rang pour la part de la valeur ajoutée industrielle qui représente 18,5 % de la valeur ajoutée régionale.

En Bourgogne-Franche-Comté le secteur de l'industrie représente 167 000 emplois. L'industrie régionale regroupe 6 % de l'emploi industriel français et 5 % de la valeur ajoutée industrielle nationale.

Quatre secteurs concentrent 60 % des emplois industriels

La métallurgie et fabrication de produits métalliques regroupe 19 % de l'emploi industriel régional avec quelques grands établissements comme Areva, Aperam Stainless France, Industeel France et un tissu important d'employeurs de plus petite taille. La fabrication de matériels de transports génère 15 % des emplois industriels régionaux. Le constructeur automobile PSA Peugeot Citroën concentre à lui seul plus de la moitié des effectifs de ce secteur.

Deux autres secteurs, l'industrie agro-alimentaire et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique et autres produits minéraux non métalliques, regroupent respectivement 14 % et 10 % de l'emploi industriel régional. Le premier est composé d'un grand nombre d'établissements de très petite taille. Les plus gros employeurs sont spécialisés dans la transformation de la viande, la fabrication de produits laitiers et de fromages. Le second compte des industriels comme Michelin,

Pneu Laurent ou Saint Gobain. La fabrication de machines et équipements, le travail du bois, les industries du papier et imprimerie, la fabrication d'équipements électriques regroupent un nombre d'emplois plus modeste.

En moyenne, près de 7 salariés sur 10 travaillent dans un établissement industriel de moins de 250 salariés. Cette proportion varie fortement selon les territoires en adéquation avec les activités qui y sont implantées.









Le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'industrie et ses métiers :

le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR)

Depuis octobre 2020, la Région déploie un programme massif d'investissement afin de relancer l'activité économique ébranlée par la crise sanitaire, tout en amplifiant l'action régionale en faveur de la transition écologique et énergétique.

Doté de 435 millions d'euros de fonds régionaux, complété d'un abondement par les fonds européens à hauteur de 116 millions d'euros, il s'inscrit en complémentarité du plan de relance national France Relance et des actions mises en œuvre au niveau européen.

Au 1^{er} octobre 2021, 255,89 millions d'euros ont été affectés, sur l'enveloppe globale de 435 millions d'euros de fonds régionaux dédiée au plan d'accélération, soit 59 % des dépenses. Près de 83,5 millions d'euros ont été versés aux porteurs de projets à cette même date.



Le PAIR a bénéficié à l'ensemble des départements de la région.

Exemples d'actions soutenues :

- L'ISTHY, futur centre de référence sur le stockage de l'hydrogène (90)
- La création d'un Living Lab par l'association FoodTech à Dijon (21)
- La diversification de l'unité de production de briquettes de lait d'Agrodoubs, dans une logique de circuit court écoresponsable (25)
- La rénovation de 51 logements sociaux par le Grand Dole (39)
- La transformation de l'activité de fabrication de pailles en plastique pour des pailles en papier biodégradables, par l'entreprise SOYEZ FRÈRES de Donzy (58)
- Le lancement d'une activité de verrerie de luxe à la française par la verrerie La Rochère(70)
- Le développement de nouveaux produits céramiques Made in France par l'Entreprise du Patrimoine Vivant Émile Henry (71)
- Le soutien à l'Épicerie solidaire de l'Auxerrois (89)

CALENDRIER

Octobre 2020 – Juin 2021: vote du Plan d'accélération de l'investissement régional et des règlements d'intervention permettant sa mise en œuvre.

31 décembre 2021 : date limite de dépôt des dossiers sur <u>www.bourgognefranchecomte.fr</u> **Fin 2023 :** date limite pour la réalisation des projets le versement des aides de la Région.

Chiffres clés du PAIR

435 millions d'euros

de dépenses d'investissement

91 mesures

(dispositifs de subventions, appels à projets, programmes de travaux)

2 milliards d'euros

d'activité économique générée (objectif à terme)

5 000 préservés emplois

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Marie Souverbie -marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr- tél 03 80 44 34 66 Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08









Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi



Hors financement européen, l'axe 2 du PAIR « Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi » comprend :

- → 18 mesures qui englobent l'économie au sens large économie, tourisme, agriculture et formation
- pour une enveloppe de 112,55 millions d'euros,
- et un taux d'affectation global de 71,32 au 1^{er} octobre 2021.

Au niveau de l'industrie c'est :

- → 24 millions dédiés au fonds de relocalisation qui permet de financer 48 entreprises qui portent des projets de relocalisations ou d'implantation
- > 7 millions d'euros pour accélérer la feuille de route hydrogène
- > 7 millions d'euros pour le traitement des friches industrielles
- → 6 millions pour soutenir les projets innovants à travers une redotation du fond régional de l'innovation









Zoom : les actions régionales de relance sur la formation des demandeurs d'emploi

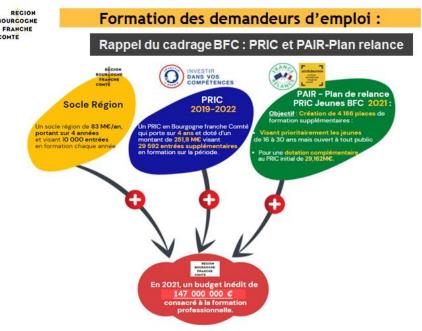
La Région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des premières régions à avoir signé avec l'État l'accord de relance sur la formation des demandeurs d'emploi. Grâce à cette forte anticipation de la Région, avec l'ouverture de nouvelles autorisations d'engagement dès l'Assemblée plénière d'octobre 2020 et la réalisation en décembre 2020 de Diagnostics flash partenariaux territoriaux sur la situation emploi-formation liée à la crise Covid, le Plan de relance a pu être déployé dès le 1^{er} janvier 2021, et toutes les actions inscrites au Plan, initiées et lancées dès avril 2021.

100% des actions du Plan de relance PAIR/PRIC ont été initiées dès le mois de juin 2021, et pour la majorité sont désormais totalement déployées.

Les entrées en formation suivent un bon rythme depuis le début de l'année 2021, avec une hausse de 4 % par rapport à 2019 et 23 % sur les formations qualifiantes.

Les moyens supplémentaires investis ont permis :

- une adaptation de l'offre de formation à de nouveaux besoins liés à la crise, par de nouvelles commandes de formations supplémentaires et l'achat de formations en blocs de compétences et modules sur les secteurs des Services à la personne et de la maintenance industrielle : plus de 4100 places ont été ouvertes, en priorité pour les jeunes peu ou pas qualifiés. Parmi ces nouvelles places, au moins 30% devaient concerner les secteurs identifiés comme prioritaires, dont le secteur de l'industrie (maintenance industrielle et maroquinerie). Ce chiffre dépasse aujourd'hui les 60%.
- la prise en compte des publics les plus vulnérables, notamment les jeunes « NEET», les décrocheurs universitaires ;
- la conduite d'innovations et d'expérimentations (lancement de l'appel à projets « initiative territoriale axe 1», abondement automatisé CPF – Compte personnel de formation ...



DECION POURCOCNE ERANGUE CONTE









ZOOM SUR LA FORMATION ET LE SOUTIEN A L'EMPLOI DES JEUNES, AU COEUR DU PLAN FRANCE RELANCE:

Le **plan « 1jeune 1 solution »** a été lancé par le Gouvernement durant l'été 2020 pour apporter une solution à chaque jeune, en mobilisant un ensemble de leviers comme les aides à l'embauche, les primes à l'apprentissage, les formations ou encore les aides financières aux jeunes en difficulté afin de répondre à toutes les situations.

Pour déployer ce plan, la plateforme www.1jeune1solution.gouv.fr a été créée pour mettre en relation les entreprises et les jeunes cherchant un emploi, un apprentissage, un stage ou encore un accompagnement spécifique.



Le plan « 1 jeune 1 solution » est structuré autour de 3 objectifs :

- faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ;
- orienter les jeunes vers des secteurs d'avenirs comme l'industrie ;
- accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en créant des parcours d'insertion sur mesure.

Quelques dispositifs:

Aide à l'embauche des jeunes :

→ Jusqu'à 4 000 € pour le recrutement d'un jeune de moins de 26ans en CDI ou CDD de plus de 3 mois.

Prime à l'apprentissage :

Former un apprenti est une réelle opportunité pour une entreprise, pour former un potentiel collaborateur en transmettant des savoir-faire spécifiques. L'apprentissage offre des formations dans presque tous les secteurs professionnels pour tous les niveaux de qualification, du CAP au BAC +5.

- → Jusqu'à 5 000 € pour le recrutement d'un jeune de moins de 18 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation
- → Jusqu'à 8 000 € pour le recrutement d'un jeune de 18 à 29 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Emploi Franc +:

→ 17 000 € sur 3 ans pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

La réforme de l'apprentissage et le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) seront amplifiés grâce à un plan de 1,4 milliards d'euros au plan national pour la formation et les compétences, annoncé fin septembre.







Le soutien de l'État à l'industrie à travers le plan France relance

La crise sanitaire a profondément affecté le tissu industriel en portant un coup d'arrêt brutal à l'investissement de nombreuses entreprises dans des territoires déjà souvent exposés à de profondes mutations.

Face à l'urgence, le Gouvernement a lancé un plan de relance historique, le plan France relance, de **100 milliards d'euros** pour redresser durablement l'économie française. France relance s'articule autour de 3 priorités :

→ ECOLOGIE

La relance est une **relance verte**, qui doit répondre à l'ambition de devenir la **1**^{re} **grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050**. Il s'agit de promouvoir une croissance à la fois durable et juste à travers: la rénovation thermique des bâtiments, l'aide à la décarbonation de l'industrie, le bonus écologique, la prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule propre, ou encore la transformation du secteur agricole.

→ COMPETITIVITE

La relance est la clé de la souveraineté économique et de l'indépendance technologique, pour cela il faut être compétitifs et soutenir l'industrie. Cela passe notamment par le choix de : l'investissement massif dans les territoires notamment dans certaines technologies identifiées comme les technologies d'avenir, par l'aide à la recherche, la relocalisation des activités de production, la baisse des impôts de production ou encore le soutien à la culture

→ COHESION

La relance est une relance sociale et territoriale, qui permettra de mieux soutenir et accompagner les jeunes ainsi que de protéger les plus modestes.

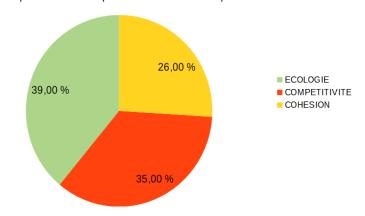
Il s'agit d'une solidarité au sens large : entre les générations, les territoires, les entreprises de toutes tailles et entre les Français. Il s'agit par exemple de l'insertion des jeunes par le plan « 1 jeune 1 solution », de formation, aides au secteur de la santé et de lutte contre la pauvreté.

1,75Md

Au 1er octobre 2021, **1,75 milliard** ont été déployés dans le cadre du plan France relance en Bourgogne-Franche-Comté, hors Ségur de la santé.

768 millions supplémentaires ont été investis en région grâce au **Ségur de la Santé** pour soutenir les établissements sanitaires et médico-sociaux, tout en revalorisant le travail des soignants.

Répartition thématique des fonds dédiés au plan France relance



CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE:









LE SOUTIEN A L'INDUSTRIE DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE :

France relance apporte son soutien au développement et à la modernisation des capacités industrielles à travers différentes volets :

→ 'appui des « territoires d'industrie » ;
→ 'appel à projet résilience-relocalisation ;
→ le guichet industrie du futur ;
→ le soutien à la filière nucléaire ;
→ le soutien à la filière automobile ;
→ le soutien au secteur de l'aéronautique.

En Bourgogne-Franche-Comté, 728 projets d'entreprises ont été soutenus dans le cadre du volet Industrie et du plan France relance. Cela correspond à 244,43 millions d'euros de subventions France relance, pour un montant d'investissement total par ces entreprises de plus de 1,4 milliards d'euros.

Le volet « aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur » est le plus important puisqu'il a permis de soutenir 528 projets d'entreprises d'un montant total d'investissement de 160 millions d'euros, dont 58,3M€ sont des subventions France relance. Ce guichet d'aide, ouvert sur 2 années et fermé depuis le 12 mai 2021, visait à soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies.

Quelques exemples de projets industriels soutenus par France relance :

- Bois Factory (70), entreprise subventionnée au titre de « territoire d'industrie » à hauteur de 800 000 € pour son projet de 15M€ d'investissements entrepris sur son usine basée sur une friche industrielle ;
- Eurogerm (21), lauréate d'une subvention de 1,84 M€ dans le cadre du volet résilience;
- Mecadep (90) pour 691 000 € pour investir vers l'industrie du futur ;
- Framatome (71), soutenue pour près de 14M€ dans la filière du nucléaire;
- Siedoubs (25), subventionnée pour plus de 5M€ pour permettre un investissement de 8M€ pour une usine de nouvelle génération destinée à l'assemblage de sièges automobiles ;
- Danielson Engineering (58) pour 800 000 € dans le domaine aéronautique.

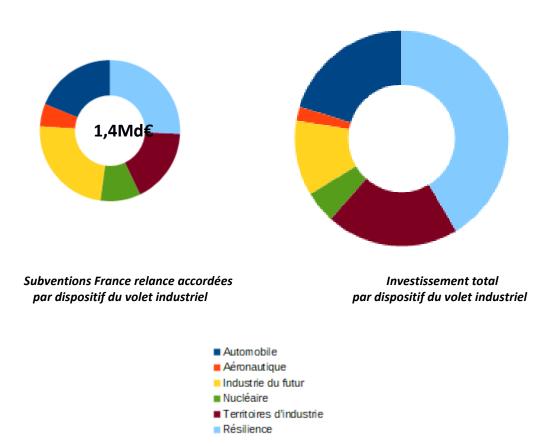
Dispositifs	Nombre de projets soutenus	Investissement total	Subvention accordée
Volet INDUSTRIE			
Automobile	54	284 935 627 €	45 999 512 €
A éronautique	18	29 605 361 €	12 689 545 €
Industrie du futur	528	160 012 249 €	58 300 203 €
Nucléaire	17	67 720 853 €	22 536 277 €
Territoires d'industrie	88	282 156 449 €	42 080 555 €
Résilience	23	584 461 711 €	62 832 521 €
TOTAL	728	1 408 892 250 €	244 438 613 €











En plus de ces 6 volets, **d'autres aides de l'État** ont été mises en place avec **l'Ademe** pour accompagner les entreprises dans leurs projets de **transition écologique**.

France relance soutient les entreprises engagées dans la transition écologique, en appuyant la commercialisation de produits et de solutions innovants et respectueux de l'environnement. Ce sont 8 entreprises de la région qui ont bénéficié d'une aide forfaitaire de 100 000 € pour leurs projets en lien avec la transition écologique. L'investissement total de ces entreprises s'élève à plus de 4,6 M€ comme Elithis Solutions (21), Vieille Matériaux (25) ou Losanje (58).

Le dispositif « Tremplin » a quant à lui été mis en place pour financer diverses actions mises en œuvre par les PME et TPE qui s'inscrivent dans la transition écologique. 89 lauréats ont été recensés dans le cadre cet appel à projets. Par exemple, l'entreprise Recycl'est, basée à Lure (70), a bénéficié d'une subvention de 20 752 € pour financer différents travaux en lien avec la transition écologique.

Les entreprises du secteur du recyclage des matières plastiques sont également soutenues pour encourager la substitution des matériaux plastiques recyclés dans leurs processus de fabrication. Ce sont 9 projets d'entreprises qui ont pu être réalisés grâce à une aide de près de 2M€ en Bourgogne-Franche-Comté comme Regeplastic (21), Plastic Recycling (71) ou Recytherm (89).

France relance soutient également les entreprises engagées dans un processus de décarbonation pour réduire leurs émissions de CO2. Les entreprises INOVYN France, basée à Tavaux (39), et APERAM ALLOYS IMPHY, basée à Imphy (58), sont actuellement les 2 seules entreprises bénéficiaires de ce dispositif pour un total de 14,4 M€.

De plus, **4 projets** d'études ou de diagnostic en lien avec l'écoconception ont également été subventionnés par France relance pour **un montant total de 277 773 €**.









Le soutien conjoint de l'État et de la Région via l'appel à projets « Territoires en Bourgogne-Franche-Comté »

L'État et la Région ont décidé de se mobiliser de concert pour soutenir . L'État et la Région ont décidé de se mobiliser de concert pour soutenir les projets industriels les plus structurants en créant un « fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires ». Ce dispositif s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires par l'attractivité et l'innovation. Son objectif est de financer les les secteurs fortement impactés parla crise sanitaire.

Cette démarche, co-décidée par le Préfet de région et la présidente du Conseil régional à travers le **programme Territoires d'Industrie**, est mise en œuvre après une instruction technique et financière réalisée par la direction régionale de **Bpifrance**.

Depuis le lancement de ce fonds en octobre 2020, **88 projets d'entreprises ont été soutenus par France** relance en région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 36 millions d'euros. La région ayant contribué de son coté à hauteur de 6 millions d'euros. Cela représente p **42M€** de subventions, pour un montant total d'investissement des entreprises de plus de 282M€.

Par exemple, **l'entreprise Energiestro**, basée à Châteaudun (28), a été subventionné à hauteur de **800 000 €** pour son projet VOSS d'implantation de la R&D de l'entreprise à Belfort (90) et de construction de la première usine pilote de production sur la commune de Fontaine (90). L'entreprise Bois Factory 70, basée à Corbenay (70), a touché une subvention France relance de **800 000€** pour son projet de 15M€ d'investissements entrepris sur son usine basée sur une friche industrielle, ayant vocation à produire des biocombustibles haute performance pour un usage domestique.

Autre exemple, l'entreprise **THE VALSPAR CORPORATION (WILLIAM SERWIN)** à Tournus (71) qui a pu obtenir un soutien de 500 000 euros pour la mise en place d'une nouvelle unité de production d'emballages agroalimentaires dénués de bisphenol A. ou necore l'entreprise **LA ROCHERE** à Passavant La Rochère (70) a obtenu une aide de 800 000 euros pour investir dans une ligne de fabrication numérique afin de lancer une activité nouvelle de produits verriers pressés autour du luxe.

Afin de poursuivre un partenariat fructueux et continuer de soutenir les projets industriels structurants en Bourgogne-Franche-Comté, l'État et la Région ont décidé de renforcer une nouvelle fois ce dispositif concret et ambitieux.

L'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engagent à mobiliser une nouvelle enveloppe financière de **12 millions d'euros**, à parité, pour aider les projets des entreprises candidates au fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

Ce nouvel abondement du fonds permettra avant tout d'accompagner des projets déjà déposés par des entreprises qui n'ont pu être soutenues jusqu'à présent.

12 millions d'euros Pour les projets industriels en Bourgogne-Franche-Comté





